



SOMMAIRE

- P.1/1 Les raisons de la colère
- P.2/1 La phase inter académique
- P.3/2 Pour se syndiquer
- P.4/2 Pour nous contacter
- Annexe 1 : fiche syndicale mouvement inter
- Annexe 2 : bulletin d'adhésion

INFOS AUX PLC2 N°3

↳ Les raisons de la colère

En supprimant de 8 800 emplois d'enseignants et en programmant la suppression de 70 000 autres dans les cinq années à venir, ce gouvernement fait le choix de mettre en péril le service public d'éducation et de la réussite du plus grand nombre. De plus, la négation de la dégradation des salaires et du pouvoir d'achat des fonctionnaires, la volonté de remettre en cause nos statuts, la préparation d'une nouvelle détérioration des conditions d'accès à la retraite, montre que la casse de la fonction publique est en marche. Les collègues ne s'y sont pas trompés et leur exaspération s'est exprimée très largement : la grève et les manifestations du 20 novembre sont un véritable succès (58% dans le second degré et 65% dans le premier degré).

Une telle mobilisation ne peut rester sans suite. Le gouvernement doit ouvrir des négociations pour une autre politique scolaire basée sur les besoins réels du service public d'éducation accompagnée d'une amélioration de nos conditions de travail et de nos rémunérations.

Le SNES et la FSU réitèrent comme l'ensemble des organisations syndicales leur exigence d'une négociation immédiate sur ces revendications avant le 30 novembre.

Sans réponse favorable du gouvernement, le SNES-FSU proposera d'amplifier la mobilisation par des actions communes le plus rapidement possible.

↳ La phase inter académique des mutations

- Fin de la saisie de vos vœux au mouvement inter académique : **le lundi 10 décembre à 12h.**

- Il est impératif de **vérifier vos vœux** sur la confirmation d'inscription que vous allez recevoir dans votre établissement dès la fermeture du serveur. Vous pourrez y apporter **d'éventuelles modifications en rouge** si nécessaire. Il faut faire remonter cette confirmation **par l'établissement** auprès du rectorat au plus tard le **lundi 18 décembre, accompagnée de toutes les pièces justificatives.**

Attention :

**aucune pièce manquante ne vous sera a priori réclamée par l'administration,
avec les conséquences que cela peut avoir...**

D'où l'intérêt de la fiche syndicale bleue ! (p.19-20 du suppl. mutations de l'U.S.)

- **La fiche syndicale**, un outil précieux et indispensable : il est important de constituer le double de votre dossier de mutation précisant vos vœux et de le faire parvenir rapidement à la section académique du SNES, accompagné de la fiche syndicale du mouvement ; nous pourrons ainsi suivre et défendre votre dossier le plus efficacement possible et à toutes les étapes administratives.

- **Le choix des valeurs et de l'efficacité** : le SNES est le seul syndicat présent à la fois dans les instances de l'IUFM, dans les différentes commissions paritaires qui examinent entre autres, les différentes phases du mouvement, et ce dans toutes les disciplines, tous les corps (agrégés, certifiés, copsy, cpe, doc..), au niveau académique comme au niveau national.

**Sur l'académie de Nice,
les élus du SNES occupent 12 sièges sur 19 pour les certifiés,
5 sur 9 pour les agrégés, 4 sur 8 pour les CPE.**

**Faire le choix du SNES, c'est donc aussi un gage d'efficacité pour la défense de votre carrière.
Rejoignez-nous, syndiquez-vous.**

Des permanences « spécial » IUFM ont lieu chaque semaine

LE MERCREDI matin à l'IUFM de La Seyne sur Mer

LE JEUDI et/ou MERCREDI: de 11H30 à 13H30 à l'IUFM Georges V et S. Liegeard

TOUTE LA SEMAINE : au local de la section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine.

➤ Pour se syndiquer _____

Remplir le bulletin d'adhésion joint à cet envoi, le remettre, accompagné d'un titre de paiement, au responsable SNES de votre établissement ou à nos militants à l'IUFM, ou l'envoyer par courrier au local de la section académique, 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice. **Rappel : 66 % du montant de la cotisation est déductible des impôts.**

➤ Pour nous contacter _____

Section Académique de Nice

264 bd de la Madeleine 06000 NICE

Tel : 04 97 11 81 53, Fax : 04 97 11 81 53, Email : s3nic@snes.edu

Section Départementale du Var

Le Clos Fleuri 335 av des Dardanelles à Toulon

Tel : 04 94 92 36 77, Fax : 04 94 24 53 30, Email : s2toulon@wanadoo.fr